



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMITÉ STRATÉGIQUE DE LA FILIÈRE AÉRONAUTIQUE

CONTRAT 2024-2027

15 décembre 2023

SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
VISION STRATÉGIQUE DE LA FILIÈRE.....	4
GOUVERNANCE ET COMPOSITION DU COMITÉ STRATÉGIQUE DE FILIÈRE	5
LE ROLE DES RÉGIONS AU SEIN DU COMITÉ STRATÉGIQUE DE FILIÈRE	7
PROJETS STRUCTURANTS : AXE « DECARBONATION DU SECTEUR »	10
PROJETS STRUCTURANTS : AXE « REINDUSTRIALISATION, AUTONOMIE STRATEGIQUE ET COMPETITIVITE »	14
PROJETS STRUCTURANTS : AXE « ATTRACTIVITE DES METIERS DE L'INDUSTRIE ET COMPETENCES »	21
LE CORAC PERSPECTIVES SUR LA PERIODE 2024-2027	26
SIGNATURES POUR L'ÉTAT	30

VISION STRATÉGIQUE DE LA FILIÈRE



Guillaume FAURY,
Président du Comité
stratégique de filière
« Aéronautique »
Président du GIFAS

L'industrie aéronautique se trouve aujourd'hui à un nouveau tournant de son histoire débutée il y a déjà, ou seulement, 120 ans. Depuis le 17 décembre 1903, notre industrie a prouvé qu'il était possible pour l'homme de voler toujours plus loin, de façon plus efficiente, et avec des niveaux de sécurité toujours plus élevés. Moteur de développement économique, social et culturel, elle a démocratisé le voyage au long cours et permis chaque année à des centaines de millions d'hommes et de femmes de pouvoir, en toute sécurité, aller à la rencontre d'autres modes de vie et de sociétés. Aujourd'hui, notre industrie est engagée sur une trajectoire de décarbonation qui va lui permettre de continuer à jouer ce rôle sociétal unique tout en contribuant à l'atteinte de nos objectifs climatiques globaux.

Notre filière démontre au quotidien sa valeur pour notre pays en étant la plus solide en termes de balance commerciale. Elle a enfin, avec l'aide indispensable de l'Etat, prouvé sa résilience au cours de la crise COVID.

Les défis devant nous sont encore nombreux et le GIFAS, avec le soutien des services de l'Etat, œuvre pour renforcer notre supply chain qui permettra d'augmenter les cadences dans les années à venir

Au-delà de ce challenge quotidien, la décarbonation est un défi de moyen et long termes. Notre engagement dans le défi de la décarbonation n'est pas récent. De la même manière que nous avons été les premiers en France à présenter notre feuille de route de décarbonation, nous sommes engagés depuis des décennies dans l'augmentation de l'efficacité énergétique de nos avions, la frugalité des moteurs étant un argument économique clé pour les compagnies aériennes. Les objectifs volontaristes que l'Union européenne et la France se sont fixés en faveur de la décarbonation viennent soutenir les efforts de notre secteur en la matière. Ce tournant de la décarbonation, nous l'abordons avec une organisation claire pour atteindre nos objectifs de décarbonation, via le CORAC. Nous l'abordons aussi avec des carnets de commandes solides, reflétant l'appétence de la population à prendre l'avion pour voyager. Mais nous savons aussi que de nombreux obstacles jalonnent notre route. A ceux classiques pour toute industrie qui évolue dans le domaine concurrentiel, s'ajoutent ceux de la conjoncture et ceux que, par idéologie, certains groupes d'intérêts placent sur notre chemin afin de nous discréditer.

Depuis le début de cette décennie, plusieurs crises ont mis à mal nos chaînes d'approvisionnement et nous ont fait prendre conscience que l'accès à certains matériaux ou certains composants n'était pas garanti de façon pérenne. De même, l'évolution du climat et le recours toujours plus important aux outils numériques placent nos outils de production en situation de vulnérabilité du fait de menaces qui n'ont rien de commun : la sécheresse ; la cybercriminalité... Enfin, la volonté de certains intérêts de nous stigmatiser en caricaturant à l'excès notre contribution au réchauffement climatique menace notre accès aux financements privés, sans lesquels la modernisation de notre outil de production et le financement des technologies qui nous permettront de réaliser notre feuille de route de décarbonation ne seront pas réalisables.

C'est à l'atteinte de ces objectifs que les projets contenus dans ce contrat de filière s'attachent. C'est grâce à l'engagement collectif de toutes les parties concernées – Etat – Régions – Organisations de salariés – Industrie que nous serons en mesure de poursuivre ce que les pionniers de l'aviation ont débuté il y a tout juste 120 ans.

GOUVERNANCE ET COMPOSITION DU COMITÉ STRATÉGIQUE DE FILIÈRE

Gouvernance

La filière aéronautique est fédérée au travers du GIFAS qui, avec 456 adhérents directs dont 9 clusters régionaux, représente près de 1 000 sociétés dont les principaux systémiers, équipementiers et partenaires de rangs 1 et 2 de la profession. Les réunions mensuelles de son Conseil ou de son Bureau constitué des présidents des grands noms de la filière dont 9 présidents d'ETI et 2 présidents de PME lui permettent d'impulser et conduire des actions structurantes au profit de l'ensemble de la filière, y compris les industriels non membres du groupement, tandis que l'existence de bureaux exécutifs pour le groupe des équipementiers et pour le comité « aéro PME » permettent une large expression de leurs besoins en amont, et assurent en aval une large diffusion au sein de la chaîne de sous-traitance et de fournisseurs.

Compte tenu de la présence d'acteurs industriels sur l'ensemble du territoire, les Régions sont un partenaire essentiel de la filière. C'est la raison pour laquelle le GIFAS s'est rapproché d'elles dès le lancement de son programme Performances Industrielles en 2014.

Composition du CSF

Le CSF aéronautique, présidé par le Président du GIFAS, se réunit en deux formats, plénier pour les réunions à caractère décisionnel, bureau pour des réunions de travail avec l'ensemble des partenaires (administrations – industriels – syndicats de salariés). Les réunions du bureau sont alimentées par les groupes de travail organisés selon le mode de gouvernance du CSF, et permettent d'assurer un suivi des projets constitutifs du contrat de filière au travers, quand ils sont pertinents, d'indicateurs chiffrés.

Compte tenu du caractère dual de la filière, la Direction Générale de l'Armement du ministère des Armées est également invitée comme observateur dans ces deux formats.

→ Composition du CSF en format plénier

- M. B. LE MAIRE – Ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique
- M. O. DUSSOPT – Ministre du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion
- M. C. BEAUNE – Ministre délégué chargé des Transports
- Mme. C. DELGA – Présidente de la région Occitanie représentant Régions de France
- M. G. FAURY – Président du GIFAS et de la filière – Président exécutif d'Airbus Group
- M. P. CAINE – Président-directeur général de Thales
- M. O. ANDRIES – Directeur Général de Safran
- M. E. TRAPPIER – Président-directeur général de Dassault Aviation
- M. D. KAYAT – Président du Groupe des Equipementiers (GEAD) du GIFAS
- M. C. GALLET – Présidente du Comité « Aéro PME » du GIFAS
- M. B. LUCAS – Délégué Général à l'Emploi et à la Formation Professionnelle
- M. T. COURBE – Directeur Général des Entreprises
- M. D. CAZE – Directeur Général de l'Aviation Civile
- M. E. CHIVA – Délégué Général pour l'Armement
- M. E. LIARD - FO

Comité stratégique de la filière aéronautique

- M. M. MOLESIN - CGT
- M. F. UHLIG - CFDT
- Mme F. VALLIN - CFE-CGC
- M. F. PARISOT – Délégué Général du GIFAS

→ **Composition du CSF en format Bureau**

- M. F. PARISOT – Délégué général du GIFAS
- M. A. PILVEN – DGA Régions de France - Région Ile-de-France en charge du développement Economique
- M. THIRION - DGE
- Mme S. LE BLANC - DGEFP
- M. P. MOSCHETTI - DGAC
- M. E. LIARD - FO
- M. M. MOLESIN - CGT
- M. F. UHLIG - CFDT
- Mme F. VALLIN - CFE-CGC

LE ROLE DES RÉGIONS AU SEIN DU COMITÉ STRATÉGIQUE DE FILIÈRE

L'implication des Régions comme partenaire stratégique de la filière aéronautique est une condition de réussite et de concrétisation du contrat stratégique de filière. Détentrices de la compétence « Économie », relais avec l'État et l'Europe tant sur les stratégies de filière que sur les financements, les Régions soutiennent les industries par de nombreux mécanismes d'accompagnement à l'investissement industriel, à l'excellence opérationnelle, au recrutement et à la formation, à la transition écologique, à l'innovation ou encore à l'export.

Les Régions accordent une importance particulière à la filière aéronautique, qui est au cœur des enjeux de transition écologique en termes de mobilité, mais également fortement pourvoyeuse d'emplois, de compétences et d'innovation sur les territoires du fait d'écosystèmes géographiquement étendus et variés.

L'entrée de l'association des Régions de France comme signataire du présent contrat stratégique de filière, décidée par le Gouvernement en 2017, a permis non seulement d'institutionnaliser les relations entre notre filière et les Régions, mais également d'apporter davantage de cohérence, d'efficacité et d'effet de levier dans le soutien public apporté à des projets de filières aux applications souvent différenciées en fonction de l'importance de l'activité aéronautique dans les territoires.

La collaboration entre Régions de France et le GIFAS s'est traduite par de nombreuses initiatives et actions concrètes en faveur du développement de la filière et du soutien à ses entreprises.

1) *Le Groupe de travail « Régions de France – GIFAS », garant d'une action efficace et pertinente des Régions auprès de la filière, mais également du respect des schémas et objectifs régionaux par les industries de la filière.*

Le Groupe de travail « Régions de France – GIFAS » a été mis en place en 2020, à l'initiative de M. Eric TRAPPIER, Président du GIFAS d'alors, et de Mme Carole DELGA, Présidente de la région Occitanie, Présidente de Régions de France. Réunissant de façon régulière le GIFAS, les représentants en Région, les clusters et les conseillers techniques de Régions de France, cette instance permet d'identifier les principaux enjeux et leviers de transformation de la filière pour lesquels une coopération avec les Régions est pertinente. Elle permet aussi, dans une visée prospective, d'identifier les « chantiers » de long terme indispensables à l'avenir de la filière et qui dépendent spécifiquement des politiques publiques (évolution des emplois, formation et apprentissage, développement des infrastructures numériques, etc.). Enfin, cette instance de dialogue permet d'assurer au GIFAS la connaissance des dispositifs et schémas régionaux dans lesquels les industriels doivent inscrire leurs actions, notamment en matière environnementale et d'emploi.

2) *La collaboration Régions de France – GIFAS a accéléré la sollicitation des dispositifs d'accompagnement régionaux par les entreprises de la filière, avec un important effet-levier à poursuivre.*

La collaboration Régions de France – GIFAS a permis l'élaboration d'un « Guide des aides régionales accessibles aux entreprises de la filière » dressant, pour chaque région, l'intégralité des dispositifs

d'accompagnement, à la fois pour l'industrie en général et pour les entreprises de la filière en particulier.

Ces dispositifs d'accompagnement répondent aux trois thématiques prioritaires à fort enjeu identifiées par le GIFAS et les acteurs de la filière pour le présent contrat stratégique :

→ **Encourager l'excellence opérationnelle, la transformation de la filière et l'innovation**

Pas moins de 66 dispositifs d'accompagnement sont proposés par l'ensemble des Régions pour des entreprises de toutes tailles, allant du soutien d'envergure à la relocalisation à l'accompagnement conseil en croissance des PME, mais aussi l'aide à l'innovation, le soutien aux start-ups, l'aide à l'investissement matériel ou encore l'aide à l'export. Ces dispositifs peuvent proposer la prise en charge de prestations de conseil, des prêts directs ou des subventions pouvant aller jusqu'à 50% des investissements (pour certaines régions) soit en moyenne 200 000€.

Ces dispositifs comprennent également, dans un objectif de souveraineté industrielle largement soutenu par le Gouvernement, des aides à la relocalisation d'appareils productifs et d'activités industrielles pour développer le « Fabriqué en France et en Région ».

La croissance à court terme des entreprises ainsi que la transformation à long terme de la filière nécessitent des actions importantes et de fond pour la préservation et le recrutement d'une main d'œuvre spécialisée. Détentrices de la compétence « Formation professionnelle » et « information sur les métiers », les Régions sont des partenaires essentiels pour combler les besoins en main d'œuvre des donneurs d'ordres et sous-traitants de la filière. En sus des politiques publiques régionales transverses, de nombreux dispositifs d'accompagnement RH, de sourcing de compétences et de recrutement sont proposés aux entreprises rencontrant des difficultés.

→ **Accélérer fortement la décarbonation et la transition environnementale de l'industrie**

Plus de 45 dispositifs d'accompagnement proposés par l'ensemble des Régions concernent spécifiquement l'accompagnement à la décarbonation et à la transition écologique des industries, et sont applicables aux entreprises de la filière aéronautique. En outre, plusieurs Régions ont développé des programmes spécifiques pour accélérer la transition énergétique et durable des entreprises de leur territoire grâce à d'importants budgets dédiés et des objectifs ambitieux : la Région Sud souhaite mobiliser 400 M€ pour accompagner jusqu'à 50 000 entreprises d'ici 2028 avec son programme « Sud Entreprises ».

→ **Accompagner les investissements numériques et protéger les entreprises face aux risques Cyber**

Une étude récente du GIFAS met en évidence que les cyberattaques contre les entreprises industrielles de la filière ont été multipliées par 5 depuis 2022. Cette observation s'inscrit dans une tendance de fond qui a conduit les régions à faire de la lutte contre le « risque cyber » une priorité. Outre les plans et dispositifs déjà créés ou en cours de déploiement dans les différentes régions, Régions de France continuera avec les élus régionaux de soutenir les acteurs de la filière investis dans les actions de diagnostic cybersécurité et de diffusion des bonnes pratiques de prévention des risques cyber auprès des entreprises, en complément du dispositif Cyber-Aéro du GIFAS, qui fait référence dans le domaine.

Enfin, les régions font une priorité régionale de l'accompagnement des entreprises en difficulté et des emplois menacés et sont en ce sens, une nouvelle fois, aux côtés des entreprises et des acteurs de la filière. En effet, toutes les régions sont dotées de fonds d'urgence et de dispositifs financiers d'aide à destination des entreprises en difficulté, dont la liquidation judiciaire pourrait compromettre l'équilibre parfois fragile et la compétitivité de l'intégralité de la chaîne d'approvisionnement. Ces dispositifs variés et réactifs vont du « prêt d'amorçage » à « l'aide à la reprise d'entreprises en difficulté

», en passant par un « besoin d'urgence en fonds de roulement » ou des « avances remboursables de consolidation financière ».

L'effet-levier du soutien des régions à la filière aéronautique et spatiale est d'autant plus important que les aides régionales sont fortement sollicitées par les entreprises. Ces aides peuvent être complétées par les fonds européens, dont les régions sont autorités de gestion, au titre des différentes opportunités offertes par le règlement général d'exemption communautaire, qu'il s'agisse de projets en partenariat pour la recherche, de réduction de l'empreinte environnementale ou d'amélioration de la performance industrielle par la décarbonation. Le « retour sur investissement » global du soutien financier public aux entreprises de la filière aéronautique et spatiale est particulièrement vertueux.

C'est pourquoi Régions de France, association représentante des régions, souhaite par sa signature au présent contrat de filière aéronautique, confirmer son soutien au développement des industries qui la composent. Régions de France réitère sa détermination à agir, au nom des régions, aux côtés des partenaires économiques, acteurs institutionnels et des entreprises pour accompagner la filière à faire face aux enjeux de croissance, de transformation et de transition environnementale.

PROJETS STRUCTURANTS :

AXE « DECARBONATION DU SECTEUR »

Contexte et objectifs

Les projets structurants de cet axe visent à présenter les actions prévues par la filière, et soutenues par les services de l'Etat en application de politiques publiques, afin de participer à la décarbonation des procédés de fabrication utilisés par les entreprises du secteur aéronautique. Il vise aussi à améliorer l'efficacité énergétique des entreprises ainsi que leur économie en ressources en eau ou en matières premières. Cet axe comporte également des actions visant à améliorer le recyclage des matières premières et leur réintégration dans les processus de fabrication, limitant ainsi leur utilisation.

La contribution principale de l'industrie aéronautique à la décarbonation est portée par le Comité d'Orientation de la Recherche de l'Aviation Civile (CORAC), traité hors Contrat de Filière et faisant l'objet d'un chapitre annexé au présent contrat. Le CORAC a en charge la R&D dédiée à la décarbonation du transport aérien (développement des avions décarbonés et décarbonation de leurs opérations), qui constitue la composante majeure de l'empreinte carbone du secteur.

Projets structurants

Projet #1 : Réflexion et Mise en œuvre d'un Plan de sobriété hydrique

Objectif

Dans la continuité des mesures du « Plan Eau » annoncé par le Président de la République le 30 mars 2023, les filières économiques et industrielles sont appelées à contribuer à l'objectif de baisse des prélèvements en eau douce de 10 % à l'horizon 2030, ainsi que de baisse de la consommation. A ce titre, elles sont invitées à élaborer des plans de sobriété hydrique.

Cette démarche est une occasion pour les filières de pleinement poursuivre les efforts entrepris en matière de transition écologique, en répondant de façon stratégique aux enjeux d'adaptation au changement climatique et de raréfaction accélérée de la ressource en eau. Elle vise ainsi à impliquer plus avant les filières économiques dans les travaux et décisions à venir sur la planification écologique, de la même manière qu'elles l'ont été dans la mise en œuvre de la future SNBC (stratégie nationale bas-carbone).

Ces plans de sobriété hydrique visent à identifier les leviers d'efficacité que les filières privilégient (tant concernant la quantité que la qualité de l'eau), les freins à lever, les actions qu'elles proposent de mettre en place et les propositions d'évolution des politiques publiques qu'elles adressent aux pouvoirs publics pour accompagner cette transition.

Une démarche a été engagée par la filière depuis octobre 2023 sur la base des codes d'activité représentatifs de l'industrie aéronautique, et des données disponibles sur les prélèvements et consommations en eau de la filière que les services de l'État mettront à disposition. La démarche s'appuiera également sur les résultats des travaux engagés par les quatre filières identifiées comme prioritaires.

Ces travaux permettront de formuler des propositions qui seront remises au Gouvernement d'ici à la fin de l'année 2024.

Pilotage : GIFAS ; DGE

Equipe projet : GIFAS, DGE, ADEME, Agences de l'eau, et travail en collaboration avec d'autres Comités stratégiques de filière.

Livrables attendus et calendrier prévisionnel :

→ **2024 :**

- Recueillir les données disponibles au sein des services de l'Etat sur les prélèvements et consommations en eau de la filière et les principaux usages de l'eau sur toute la chaîne de valeur ;
- Identifier des activités stratégiques sensibles à la variation de la ressource en eau sur la chaîne de valeur de la filière ;
- Identifier les projets industriels sur des segments fortement consommateurs en eau à date, à moyen et long terme, en lien avec les efforts de réindustrialisation et de décarbonation de l'énergie ;
- Organiser des actions de sensibilisation sur la sobriété en eau auprès des industriels, en particulier des PME et PMI (leviers mobilisables, aides existantes, veille réglementaire) ;
- Identifier des difficultés rencontrées sur le terrain en cas de crise sécheresse (arrêts ou diminution de la production en raison d'arrêts sécheresse, difficultés d'approvisionnement en amont de la chaîne...);
- Identifier les procédés et innovations permettant d'économiser la ressource en eau pour les activités spécifiques à la filière, et pour chacun les conditions économiques et réglementaires nécessaires à leur déploiement.

→ **2025 :**

- Encourager la participation au dialogue local sur le partage de la ressource afin d'intégrer les efforts de sobriété des industriels dans les trajectoires définies par les instances locales de gouvernance de l'eau ;
- Poursuivre des actions de sensibilisation sur la sobriété en eau auprès des industriels et en particulier des PME et PMI ;
- Identifier les actions à mener par l'Etat conditionnant la réalisation d'objectifs plus ambitieux (évolution réglementaire, et en matière de soutien public).

Modalités d'évaluation du projet

- Avoir réalisé le bilan des données disponibles pour la mise en évidence des actions déjà réalisées et en cours ;
- Avoir identifié et sensibilisé les acteurs de la filière touchés - ou à risque de l'être - au regard de la restriction d'usage d'eau.

Modalité du soutien de l'État et des Régions dans ce contrat

- Proposer, en lien avec les services et organismes en Régions, les dispositifs de soutien idoines pour les entreprises mettant en œuvre des actions proposés dans le cadre du Plan de sobriété hydrique de la filière « aéronautique ».

Projet #2 : Mise en œuvre des actions transversales « environnementales » dans le cadre de l'initiative « Aero Excellence »

Objectif

La démarche Aero Excellence lancée par le GIFAS à l'occasion de l'édition 2023 du Salon du Bourget comporte un volet environnemental incitant les adhérents à s'engager dans une démarche d'amélioration de leur efficacité environnementale (feuille de route de décarbonation industriel, efficacité énergétique...).

Pilotage : GIFAS

Equipe projet : GIFAS + entreprises

Livrables attendus et calendrier prévisionnel : les livrables attendus sont le nombre d'entreprises labellisées Aero Excellence sur la période 2024-2027, avec un point d'étape intermédiaire en 2025.

Engagement Etat / Régions : mise en place de financements pour permettre l'accession aux entreprises à des systèmes à faible consommation énergétique, amélioration de l'efficacité, nouveaux modes énergétiques...

Projet #3 : Développer la collecte et le recyclage de métaux dans le cadre de la ressource Titane

Objectif

Cette démarche vise à identifier les briques technologiques manquantes en France et de contribuer à l'émergence d'une filière de recyclage Titane complète. Elle s'appuie sur les données collectées auprès des principaux sous-traitants et fournisseurs (présents sur les domaines du forgeage, de l'usinage et du matriçage) afin de connaître les gisements de titane sous forme de copeaux/pièces rebus, les circuits actuels de collecte et de recyclage, les conditions économiques de ceux-ci, et de dégager des pistes permettant de réorienter, le cas échéant, les flux vers des unités françaises (notamment Ecotitanium) afin d'améliorer notre souveraineté en termes de production de Titane primaire. Ce travail sera mené avec plusieurs partenaires, notamment l'OFREMI.

Pilotage : GIFAS et DGE

Équipe projet : GIFAS, DGE, DGALN, ADEME, MTE, DGA, DGAC, pôles et clusters, IRT, OFREMI.

Livrables attendus et calendrier prévisionnel : propositions visant à améliorer la collecte des gisements secondaires (copeaux) et leur réemploi dans des unités de recyclage en France.

→ T1 2024 :

- Interroger les sous-traitants / fournisseurs clés sur les estimations des gisements disponibles, les procédés de collecte, et les schémas industriels de recyclage / réutilisation.

→ T1 et T2 2024 :

- Collecte des données par le GIFAS ou la DGE ;
- Propositions d'actions (GIFAS + DGE + DIAMMS)

Modalités d'évaluation du projet : amélioration du taux de collecte du titane (selon indicateurs à définir) chez les fournisseurs et sous-traitants de la filière ainsi que chez les grands donneurs d'ordre, amélioration du taux de charge de l'unité Ecotitanium notamment.

Modalité du soutien de l'État et des régions

- Travailler à l'identification de la trajectoire d'investissement pour la production de lingots et de pièces forgées en Titane, et identifier les leviers de l'État pour accompagner ces besoins ;
- Réfléchir à des mesures réglementaires visant à conserver davantage les copeaux de Titane sur le territoire pour éviter qu'ils ne soient exportés vers des pays tiers ;
- Engagement État/ régions : financement des briques technologiques nécessaires à la collecte et au recyclage des copeaux en France, sous la forme d'incitation financière pour aider les acteurs à se fournir en moyen (ségrégation, triage, lavage...) des copeaux.

En appui de ces trois projets structurants, le GIFAS et la DGE s'engagent à diffuser toutes les informations en leur possession sur les instruments de soutien à la décarbonation ou à l'amélioration de l'efficacité énergétique des sites industriels au sein de la filière. Cette action pourra prendre la forme de webinaires / sessions d'informations organisées par les services de l'Etat pour présenter les dispositifs idoines auprès des entreprises, ou de documents synthétisant les dispositifs mis en œuvre par les Régions.

Outre le GIFAS et la DGE, l'ensemble des acteurs concernés (DGAC, ADEME, Ministère de la Transition énergétique, Région de France) seront associés à la démarche.

PROJETS STRUCTURANTS :

AXE « Réindustrialisation, autonomie stratégique et compétitivité »

Contexte et objectifs

Ces projets visent à renforcer la chaîne de valeur et de sous-traitance française et à moderniser les sites industriels, en accompagnant la montée en compétence en matière de cybersécurité et de digitalisation, en R&D, en soutenant le financement de l'activité, et en favorisant les initiatives visant à renforcer notre indépendance stratégique en termes de matières premières.

Projets structurants

Projet #1 : Renforcement de la chaîne de sous-traitance française

Objectif : Déploiement de la démarche Aero Excellence

La démarche Aero Excellence vise à établir un référentiel de maturité industrielle unique et reconnu par l'ensemble de la communauté et des clients de l'industrie aéronautique civil, de défense et spatiale. L'ambition est de rationaliser le nombre d'évaluations des clients vers les fournisseurs. Ce référentiel aborde trois thématiques : Excellence opérationnelle, Cybersécurité et Environnement.

Cette initiative de la filière, lancée au Salon du Bourget 2023, se déroule en quatre étapes distinctes (engagement, auto-évaluation, améliorations et labellisation) conçues comme un parcours de montée en maturité sur les thématiques précitées, communément appelé « Operating System ». La reconnaissance par les Maîtres d'œuvre industriels (MOI) se fait lors de la labellisation par des évaluateurs formés et agréés « Aero Excellence ». Au début 2024, 100 évaluateurs, principalement issus des MOI, auront été formés pour les évaluations Aero Excellence en France et à l'international.

La plateforme développée par le GIFAS, qui sera pleinement opérationnelle début 2024, permet aux entreprises s'engageant dans la démarche de suivre le parcours, d'accéder au référentiel, de pouvoir bénéficier d'un catalogue d'accompagnements référencés proposés par les régions, des acteurs référencés comme SPACE par exemple.

La partie accompagnement est totalement laissée à l'initiative des entreprises qui intègrent la démarche tant sur les thématiques à renforcer que sur le choix des acteurs. Elles pourront aussi agir en parfaite autonomie en s'appuyant sur des ressources internes.

Pilotage : GIFAS

Équipe projet : GIFAS

Livrables attendus et calendrier prévisionnel : l'objectif est d'embarquer 400 sites industriels et d'évaluer 300 sites industriels français sur la période du contrat de filière 2024-2027.

Engagement État/régions : fournir les moyens financiers à la *Supply Chain* pour s'améliorer dans les domaines Aero Excellence (cf. en référence, la synthèse des aides régionales éditées par le GIFAS en 2023).

Projet #2 : Renforcement de la chaîne de valeur et de l'autonomie stratégique en France

Objectifs

L'industrie 4.0 est un enjeu majeur de modernisation pour la filière aérospatiale française. Le programme « industrie du futur », clôturé au Salon du Bourget 2023, a permis d'accompagner 265 entreprises dans leur transformation. L'enjeu de cybersécurité est prépondérant avec des entreprises fortement exposées au sein de la filière, mais qui ne disposent pas toujours des capacités d'investissement et les connaissances pour l'intégration des différents outils dans leurs organisations. Enfin, le renforcement de la chaîne de valeur et de sous-traitance française passe aussi par sa capacité à se positionner sur la fourniture de briques technologiques permettant de contribuer à concevoir, développer, et industrialiser l'« Avion bas-carbone » à horizon 2030.

→ **Projet #2.1 : Industrialiser les projets d'aéronefs bas carbone et les briques technologiques de rupture contribuant à leur développement**

L'Appel à projets « Produire en France des aéronefs bas-carbone » de France 2030 est clos depuis décembre 2022. Au total, une quinzaine de projets ont été lauréats, pour un soutien public de plus de 70 M€ Ce premier AAP a permis de soutenir des acteurs émergents/start-ups ayant un projet rapidement industrialisable d'appareil bas-carbone ou de démonstrateur (les projets retenus visaient en l'occurrence à développer des petits appareils 2/4/6 places maximum). Ce premier AAP ne visait pas les TPE/PME développant une technologie utilisable par des projets d'appareils commerciaux plus frugaux, et ne visait pas non plus des acteurs non émergents.

Conformément aux annonces du Président de la République en marge du Salon du Bourget, et dans le cadre de France 2030, un nouvel AAP sera prochainement lancé pour accélérer l'industrialisation d'aéronefs bas carbone sur des usages davantage massifiés que dans le premier AAP, et soutenir l'industrialisation des briques technologiques destinées à produire des aéronefs décarbonés. Cet AAP vise donc à soutenir, le cas échéant, des conceptions d'appareils, mais principalement les meilleurs projets de recherche, développement, ou des capacités de développement, de test ou d'essai et d'industrialisation de briques technologiques portées plus particulièrement par des TPE/PME/ETI pour soutenir le développement des acteurs émergents de la chaîne de sous-traitance aéronautique ou souhaitant se positionner dans le secteur aéronautique.

Pilotage : DGE, SGPI

Équipe projet : DGE, Bpifrance, DGAC, SGPI en lien avec le GIFAS

Livrables attendus et calendrier prévisionnel : lancement de l'AAP « Avion Bas-carbone 2 » au T1 2024

Modalités d'évaluation du projet : nombre et qualité des projets retenus.

→ **Projet #2.2 : Accompagner les PME/ETI aéronautiques dans leur démarche de cybersécurisation via le dispositif « CyberPME »**

Il s'agit d'articuler le soutien du dispositif CyberPME avec l'offre AirCyber de Boostaerospace, afin d'accompagner les PME/ETI aéronautiques dans leur démarche de cybersécurisation. Le système de diagnostic et le vivier d'experts seront mutualisés avec AirCyber, de manière à assurer une interopérabilité des deux dispositifs.

Le dispositif d'accompagnement CyberPME, destiné aux PME et ETI, est basé sur 3 grands principes : une approche de bout-en-bout prenant en compte la maturité cyber des entreprises, un recrutement ciblé par secteur des entreprises et une articulation forte avec les Régions.

Ce projet sera articulé avec celui conduit par le ministère des Armées, en liaison avec les huit principaux maîtres d'œuvre dont quatre sont également acteurs de la filière aéronautique civile. Son principal objectif est de renforcer la cybersécurité de la *supply chain*, afin de veiller à la cohérence de démarches qui poursuivent le même objectif.

CyberPME permettra d'accompagner PME et ETI dans leur montée en compétences sur la cybersécurité dans le cadre du plan France 2030. Doté d'une enveloppe de 12,5 millions d'euros ce dispositif s'appuie sur une approche à 360°, du diagnostic à la mise en œuvre d'un plan d'action, en incluant l'achat de solutions. Les secteurs de l'aéronautique civile et de l'énergie sont identifiés comme prioritaires, compte tenu de leurs activités liées à la sécurité nationale et de l'importance des acteurs de la sous-traitance.

Pilotage : DGE, GIFAS

Équipe projet : DGE, GIFAS, Bpifrance

Livrables attendus et calendrier prévisionnel : lancement de l'AAP CyberPME (janvier 2024) en complément du dispositif AirCyber

Modalités d'évaluation du projet : nombre d'entreprises soutenues et ayant investi dans des outils/dispositifs visant à améliorer leur cybersécurité.

Modalité du soutien de l'État

Ce soutien pourra prendre plusieurs formes : diagnostic, soutien OPEX (mutualisation de RSSI) ou soutien CAPEX (dispositifs/outils de cybersécurité).

- **Projet #2.3 : Promouvoir les initiatives de souveraineté en matière d'approvisionnement en matières premières pour l'industrie aéronautique**

Objectif :

Pilotage : DGE, GIFAS, DGALN

Équipe projet : GIFAS, OFREMI

Livrables attendus et calendrier prévisionnel : poursuivre la participation à l'OFREMI afin de cartographier les chaînes de valeur, plan de dérisquage vis-à-vis de la Russie + travaux portant sur d'autres intrants (ex : composants électroniques, autres métaux ou matières premières stratégiques)

Modalités d'évaluation du projet : nombre et qualité des projets retenus, notamment en termes d'investissements capacitaires.

Engagement Gifas : adhésion (soutien) à l'OFREMI pour mieux appréhender les risques filière sur les différents matériaux

L'OFREMI remontera, en tant que de besoin, les alertes.

Ce sujet nécessite une approche commune avec A3M.

[Projet #3 : Soutien au financement bancaire et à l'exportation pour les TPE/PME]

Objectifs

- **Projet #3.1 : Sensibiliser le secteur bancaire à la nécessité de soutenir, aux côtés de l'État, la filière aéronautique engagée dans une révolution technologique majeure qui pourrait changer le paradigme au niveau mondial.**

L'augmentation des cadences à court terme, alors que se poursuit le remboursement des PGE, les problématiques d'innovation et de décarbonation sur le court, moyen et long-terme nécessitent que tous les acteurs de la filière aient accès sans contrainte excessive au financement bancaire. Il apparaît donc nécessaire de lever certains verrous et de défendre les intérêts de la filière aéronautique dans les discussions au sein de l'Union européenne (enjeux de taxonomie).

Pilotage : GIFAS et DGE

Equipe projet : acteurs du secteur bancaire, de l'assurance-crédit, Industriels, DGE/SeeR, DG Trésor, MEAE.

Livrables attendus et calendrier prévisionnel

Un premier livrable pourrait consister au 1^{er} trimestre 2024, à la création d'une enceinte de dialogue rassemblant les parties concernées afin de traiter les sujets de financement de la filière (modalités, verrous, opportunités), mais aussi à faire remonter à la Médiation du crédit les dossiers rencontrant des problématiques de financement court-terme.

Un second livrable serait l'organisation, à la fin du 1^{er} trimestre 2024, d'une réunion au niveau du ministère regroupant les présidents des principaux acteurs de la filière aéronautique et des principales banques françaises, et qui permettra de faire un premier bilan sur le nombre de dossiers déposés et traités par la Médiation du crédit, notamment sur les enjeux de financement court-terme.

Modalités d'évaluation du projet : nombre de dossiers remontés et traités par la Médiation du crédit, engagement de moyens de la part des banques, amélioration du nombre de lignes de crédit, travail sur les créances court-terme.

→ **Projet #3.2 : Soutenir l'exportation des TPE/PME**

L'exportation est un levier très important pour le développement des entreprises de la *supply chain* française de l'aéronautique. En 2023, un certain nombre d'actions ont été menées par la filière.

- Le 4 octobre 2023, la **Team France Filière Aéronautique** (et spatiale) a été officiellement créée, rassemblant le GIFAS, le CNES, Business France, Aerospace Valley, Astech et Safe Cluster afin d'officialiser la concertation entre ces acteurs pour notamment construire un programme d'actions en vue de projeter au mieux les entreprises françaises à l'international ;
- Sur l'ensemble de l'année, 177 entreprises françaises ont participé à 9 événements collectifs (salons ou missions BtoB) organisés par Business France sur le secteur aéronautique : 5 missions BtoB, French Aerospace Days @FAMEX 2023 au Mexique, French Aerospace Days @ ADEX 2023 en Corée et Taiwan, Virtual Business Meetings Pratt & Whitney, French Aeronautics Days en Chine, Business Meetings Turkish Airlines et ses filiales, et 4 Pavillons France sur les salons Aircraft Interiors Expo en Allemagne, EBACE en Suisse, MRO Europe au Pays-Bas, Aircraft Interiors & MRO Middle East aux Emirats Arabes Unis.
- En 2023, 77 entreprises françaises ont participé à 4 Pavillons France coordonnés par le GIFAS à l'occasion de AERO INDIA en Inde, LIMA en Malaisie, SEOUL ADEX en Corée du Sud et DUBAI AIRSHOW aux Emirats arabes unis.

Cependant, de nombreuses PME manquent encore d'informations sur les marchés potentiels export, leurs spécificités et les instruments de soutien à l'exportation. Le GIFAS souhaite mettre à profit le contrat de filière pour favoriser cette concertation, en permettant l'information en amont sur les programmes d'appui aux PME engagés par le GIFAS – Business France – BPI – les pôles de compétitivité – les régions. Le GIFAS et Business France communiqueront au tout début de l'année 2024 le programme export 2024 et organiseront en amont des événements une communication sur le potentiel du marché (webinar, dossier de fond, etc.). Pour les années suivantes, un mode opératoire récurrent sera mis en place, destiné à partager les programmes d'action l'année précédant leur mise

en œuvre, afin d'en optimiser les effets et éviter les télescopages. Ces actions pourraient se bâtir sur le plan « Osez l'export », axé notamment sur l'investissement dans l'humain et les territoires, faire gagner la France à l'export, et préparer l'avenir.

Pilotage : GIFAS + DGE (en lien avec MEAE et DG Trésor)

Équipe projet : GIFAS, comité GEAD, comité AeroPME, Business France, MEAE, Bpifrance, pôles et clusters, DGAC.

Livrables attendus et calendrier prévisionnel : accompagnement de PME/ETI à l'export sur des missions et salons tout au long de l'année, et soutien à leurs initiatives d'exportations (sur les enjeux économiques, diplomatiques, réglementaires, etc.).

Modalités d'évaluation du projet : le nombre de PME qui participent aux missions et actions du GIFAS à l'étranger, augmentation de la part (et du volume) d'export hors UE des entreprises.

Projet #4 : Poursuite et déploiement de la Charte sur les relations entre clients et fournisseurs

Objectif

Ce projet vise à suivre la mise en œuvre de la charte signée en 2020 et à pérenniser les actions engagées depuis, en y ajoutant des actions que pourraient prendre les grands donneurs d'ordre vis-à-vis de leur chaîne de sous-traitance.

Pilotage : GIFAS

Équipe projet : Comité GEAD, comité AeroPME, médiateur du GIFAS.

Livrables attendus et calendrier prévisionnel : liste d'indicateurs (d'ici fin 2023) / étude pour suivre les effets de la Charte, et des actions de la médiation de la filière

Livrables attendus et calendrier prévisionnel :

- Définition d'indicateurs de suivi et/ou mise à jour de ceux-ci ;
- Présentation semestrielle du suivi de la Charte auprès de la DGE et de la DGAC ;
- Établissement d'un mécanisme d'alerte précoce en cas d'écarts significatifs constatés avec les principes de la Charte

Modalités d'évaluation du projet : nombre de réunions de suivi organisées et de cas traités ; écarts avec les indicateurs.

Rappel du contexte d'établissement de la Charte

Dans le contexte de la crise COVID et des conséquences à court et moyen termes, notamment les risques de défaillances de certains acteurs de la Supply Chain française, le Président du GIFAS, les Présidents des Grands Groupes ainsi que les Représentants des Equipementiers et des PME de la profession ont souhaité renouveler leurs engagements pour une relation de confiance entre clients et fournisseurs au sein de la filière afin de préserver l'emploi et les compétences en France.

Ainsi dans le cadre du plan de soutien à l'aéronautique, le GIFAS a établi en juin 2020 une Charte d'engagement sur les relations entre Clients et Fournisseurs au sein de la filière Aéronautique française (voir charte en PJ).

Si cette Charte a été adoptée pour répondre à la crise sanitaire de 2020, force est de constater que celle-ci s'est avérée particulièrement efficace et adaptée pour gérer les différentes crises post-COVID.

Objectifs de la Charte

Comité stratégique de la filière aéronautique

- Répondre à une situation de crise et préparer l'avenir en construisant la filière aéronautique de demain ;
- Mettre à la disposition de la supply chain un outil de régulation vertueux rappelant les droits et « devoirs » de l'ensemble des acteurs afin de maintenir la compétitivité de la filière.

Rappel des engagements de la Charte

- Dans le respect du droit de la concurrence, renforcer la prise en compte d'une offre France durablement compétitive sur le territoire national ;
- Assurer la pérennité et la compétitivité de la filière aéronautique française ;
- Assurer des relations contractuelles équilibrées dans la filière ;
- Mobiliser et engager l'intégralité de la filière dans des objectifs communs de réduction de l'empreinte carbone ;
- Renforcer les relations au sein de la filière par un dialogue constructif et des outils adaptés.

Suivi de la déclinaison des engagements de la Charte et des actions associées

Le suivi des actions est assuré par le Collège des médiateurs, présidé par M. Philippe Berna, Médiateur de la filière. Il participe à l'ensemble des instances décisionnelles du GIFAS (Conseil d'Administration, Comité Aero-PME ainsi qu'au GEAD), lui permettant ainsi de partager les sujets avec l'ensemble des acteurs.

Tous les trimestres, le Collège des médiateurs échange avec les Directeurs Achats des Grands Groupes pour partager, d'une part sur les problématiques en lien avec le déploiement de la Charte et d'autre part pour partager les éventuels « signaux faibles » détectés par les médiateurs dans le cadre de leurs relations avec les entreprises.

Beaucoup d'actions ont été réalisées pour amélioration des relations clients fournisseurs, mais cela reste une priorité du GIFAS.

Par ailleurs, une Task Force GIFAS a été créée pour suivre la transformation et les risques filière. Le Collège des médiateurs contribue à alimenter les indicateurs de cette Task Force.

Actions réalisées / en cours en 2023, et qui se poursuivront en 2024

- **Mesure de la qualité de la relation client fournisseur :**
 - Depuis 2019 : extraction annuelle des résultats « filière aéronautique, spatial, défense » du Baromètre Pacte PME - sélection de 12 indicateurs en lien avec les engagements de la Charte.
 - Interactions avec le **Comité de suivi** des « relations clients/fournisseurs dans le secteur aéronautique, spatial, défense » confié à M. Pierre Pelouzet, Médiateur des entreprises. Un comparatif entre les résultats du Baromètre Bercy et ceux du Baromètre Pacte PME est effectué.
- **Mesure trimestrielle des médiations / sollicitations dans la filière et identification des thèmes issus de la Charte faisant l'objet de médiation. Cette mesure est commentée par le Médiateur de la filière auprès des instances du GIFAS dont le Conseil d'Administration.**
- **Mise en place de mesures « inflation » pour faciliter les échanges entre clients et fournisseurs.**
- **Promotion de la Charte et de la médiation dans la filière via les instances du GIFAS, les DREETS, les pôles et clusters (organisation de webinaires, création d'une page médiation et Charte sur le site du GIFAS, facilité de saisine du Médiateur de la filière, élaboration de guides...).**
- **Élargissement des actions de la Médiation de la filière :**
 - Mise en place d'un process avec la **médiation du crédit** pour traiter des problématiques bancaires et de notations (agences de notation) et les médiateurs des énergéticiens.
 - Possibilité de saisir la **médiation de Bercy** pour les problématiques relatives à l'obtention du Crédit Impôt Recherche et du Crédit Impôt Innovation (conformément à la loi pour un Etat au Service d'une Société de Confiance (ESSOC)).
- **Soutien au déploiement des outils de digitalisation (Programme Industrie du Futur, Démarche Aero excellence, Accélérer le déploiement des outils AirSupply et AirConnect).**
- **Participation au GT GIFAS « Total Cost of Ownership (TCO) » répondant à un des engagements de la Charte.**
- **Lancement d'un questionnaire, en mars 2022, aux fins d'évaluer la maturité environnementale de la *supply chain* qui a permis d'identifier des axes de travail communs d'amélioration.**
- **Elaboration, en mars 2023, d'une fiche à l'attention des adhérents du GIFAS destinée à les accompagner dans le calcul des émissions carbone de leurs sites industriels.**

PROJETS STRUCTURANTS :

AXE « attractivité des métiers de l'industrie et compétences »

Contexte et objectif

La filière aéronautique, après le choc de la crise sanitaire et une période de concurrence avec d'autres filières en matière de recherche de compétences, recrute à nouveau massivement depuis 2022. Elle retrouve cette année son niveau d'emploi d'avant crise. Elle rencontre néanmoins de grandes difficultés à intégrer et conserver les compétences dans le contexte d'un marché de l'emploi en très forte tension sur les métiers traditionnels (mécanique, électricité, électronique, informatique).

La filière est également à la recherche de compétences nouvelles, émergentes et nécessaires à la réussite des transitions sur lesquelles elle veut se positionner en pionnière : nouvelles technologies de l'énergie (hydrogène, électricité), intelligence artificielle, cybersécurité... Les besoins de la filière sur l'ensemble des compétences, traditionnelles et émergentes, sont en croissance forte et concernent tous les niveaux d'emplois : opérateur, technicien, ingénieur, chercheur. Le déploiement de ces compétences constitue un sujet critique pour l'avenir de notre filière dans la compétition mondiale.

La filière renforcera sa communication autour des défis environnementaux que le secteur aéronautique s'attache à relever, afin d'attirer des profils plus divers et peut-être moins centrés sur le cœur de métier de l'aéronautique. Les mesures suivantes seront mises en œuvre, conformément aux conclusions du rapport DACSO (Diagnostic Aéronautique Compétences Sud-Ouest) par le pôle Aerospace Valley.

De manière à rendre la filière plus attractive, le GIFAS et l'ensemble de la filière devront travailler sur des mesures ciblées dans un contexte de forte reprise du secteur aérien et de montée en cadence de production associée :

- Adopter une posture de communication offensive sur les enjeux de la transition écologique et de l'aviation bas carbone, en mettant en avant les défis techniques et technologiques pour attirer des profils sensibles aux questions environnementales (reconnaissance des enjeux, des défis et des difficultés associées à la transition) ;
- Poursuivre les actions de communication visant à faire connaître la filière et ses métiers, à l'image de l'initiative du GIFAS « L'Aéro Recrute » qui vise à informer les candidats sur la diversité des emplois offerts au sein de la filière ;
- Faciliter la mobilité dans l'entreprise et mettre en avant par des témoignages de parcours inspirants les parcours de carrière possibles au sein de la filière et les perspectives d'évolution dans les offres d'emploi ;
- Ouvrir davantage les entreprises aux jeunes apprenants en facilitant l'intégration de stagiaires de tous les horizons et en réinvestissant la fonction de tuteur ;
- Mettre en avant – autant que possible – la dimension « aéronautique » des formations pour y attirer des profils variés ;
- Elargir la cible de communication pour recruter des profils « atypiques » aux compétences pertinentes pour le développement de l'aviation bas carbone (hydrogène, salariés avec une expérience dans le secteur auto...) ;
- Mettre en évidence la contribution des métiers à la décarbonation de l'aviation (cf. lancement au Salon du Bourget de l'outil pédagogique de Airemploi « Aviation bas carbone et ses métiers » à destination des scolaires, mettre en avant la dimension digitale des métiers d'opérateur et de technicien.

Projets structurants

Les travaux de l'EDEC aéronautique et spatial (2018/2022) se sont déclinés en 4 grands axes portant sur la réalisation d'une étude prospective emploi compétences, un appui à l'innovation pédagogique et à la digitalisation des organismes de formation, un soutien au développement de l'alternance notamment dans les TPE/PME, et la conduite d'une étude sur les conditions de mises à disposition temporaires de salariés de donneurs d'ordres vers des TPE/PME.

Le bilan publié par le Ministère du travail et l'OPCO2i montre la pertinence des actions eu égard aux besoins de la filière, sachant que la crise sanitaire a fortement impacté le déroulé de l'EDEC.

L'EDEC s'est terminé par une proposition de feuille de route emploi/formation pour la filière qui sera mise en œuvre par le Groupe de travail Métiers/Compétences, et dont les axes sont les suivants.

Projet #1 : Renforcer l'attractivité de la filière et des métiers industriels

Il existe aujourd'hui – et cette tendance va s'accroître au regard de la forte demande aéronautique et donc des augmentations de cadence de production associées- des besoins croissants pour la filière sur l'ensemble des compétences techniques traditionnelles et émergentes à très fortes qualifications, dont notamment opérateurs et techniciens. Afin de répondre à cet enjeu, un des premiers leviers est d'élargir le vivier de recrutement, notamment auprès des apprenants en formation initiale dès le secondaire, des personnes en insertion et en reprise d'emploi, mais aussi à travers à la féminisation de la filière.

Cet axe comprend un ensemble d'actions menées par la filière sur différents publics (scolaires, femmes, demandeurs d'emplois).

→ Elargir le vivier de recrutements

- Poursuite de la campagne nationale « l'Aéro Recrute » lancée par le GIFAS en 2022 visant à fédérer les entreprises de la filière sous une bannière commune, à augmenter la visibilité des marques employeur des PME et équipementiers et à communiquer sur les enjeux de transformation écologique de la filière ;
- Création d'un réseau de 1 000 ambassadeurs métiers pour la filière aéronautique et spatiale sur la plate-forme « My Job Glasses » auprès des publics scolaires, étudiants, demandeurs d'emplois (participation du GIFAS au consortium qui portera le projet sur la période 2023-2026 dans le cadre de sa sélection pour l'AMI CMA France 2030) ;
- Poursuite des actions « Avion des Métiers » menées par le GIFAS dans le cadre du salon du Bourget et développées en régions par certains acteurs en partenariat avec le GIFAS ;
- Etude prospective sur la possibilité de création de bourses, qui devra identifier le(s) public(s) cible(s), la faisabilité et les financements permettant une pérennité du dispositif.

→ Actions vis-à-vis des demandeurs d'emplois

La mise en œuvre du plan d'action de la nouvelle Convention nationale cadre triennale (2023/2026) GIFAS/ Pôle Emploi signée au Salon du Bourget 2023 permettra de favoriser l'accompagnement des demandeurs d'emplois vers les offres de la filière. Il s'agit d'amplifier la diversification en cours des viviers de recrutement vers les demandeurs d'emploi en

reconversion et les publics éloignés de l'emploi en mettant en œuvre un partenariat national et régional renforcé avec Pôle Emploi. La convention prévoit un plan d'actions concertées avec un engagement et une volonté des signataires de renforcer la dynamique de coopération sur le plan national et sur l'ensemble des régions en :

- Améliorant l'information sur les métiers et les compétences de la filière auprès des demandeurs d'emploi pour favoriser leur attractivité par le partage d'informations contribuant au diagnostic sectoriel et territorial des enjeux du recrutement de la filière aéronautique,
- Agissant pour satisfaire les besoins de la filière aéronautique au bénéfice du placement des demandeurs d'emploi, en donnant plus de visibilité aux opportunités d'emploi du secteur de la filière aéronautique,
- Renforçant les démarches inclusives des publics demandeurs d'emploi dans ce secteur en mobilisant les dispositifs existants.

→ Féminisation de la filière

Développement de la nouvelle Charte « Féminisons les métiers de l'aéronautique et du spatial » (feminisonsl'aeronautique.fr) proposée par Aireemploi, signée par le GIFAS et de nombreuses entreprises et organismes de formation de la filière, impliquant des actions concrètes de sensibilisation des publics féminins aux métiers de la filière.

Projet #2 : Assurer une veille nationale sur les besoins en compétences et soutenir les démarches régionales d'évolution des besoins métiers

L'identification et l'anticipation au plus près des besoins de la filière sur l'ensemble des compétences sont des enjeux cruciaux. Une veille nationale permettra d'éclairer les acteurs de la formation et de l'emploi, et d'accompagner l'action des entreprises de la filière sur les tendances et les évolutions des métiers et compétences de la filière (recrutement, formation).

Cette veille consistera en une synthèse au niveau national des éléments de diagnostic de besoins filière menés par les acteurs en régions (Observatoires régionaux Compétences Industrielles, clusters et pôle régionaux, diagnostics en cours AMI Compétences et Métiers, Observatoire Métallurgie...) et par le GIFAS.

Ces éléments alimenteront l'information et les échanges au sein des membres du GT métiers et compétences du CSF.

Elle pourrait mener à la création d'un outil de récolte des données diagnostics et de monitoring portant sur les besoins métiers, accessible aux acteurs de la filière, et qui permettrait d'anticiper les évolutions de l'emploi et de la formation au niveau national.

Projet #3 : Accompagner le développement des formations, poursuivre le développement de l’alternance et renforcer le vivier des tuteurs / formateurs

Après la crise COVID qui a entraîné une chute des effectifs d’alternants en 2020-2021, l’embauche d’alternants est fortement repartie, pour atteindre plus de 9 000 fin 2022 (4,5% des effectifs filière), soit un niveau supérieur à l’avant crise (8 000 fin 2019).

La filière s’engage à poursuivre son effort de formation et d’intégration de jeunes dans l’emploi au travers de l’alternance, toutefois freiné par la pénurie de formateurs. Une réflexion sera donc menée pour renforcer le vivier de tuteurs afin de faciliter les parcours d’intégration des jeunes et demandeurs d’emplois dans la filière.

Appel à manifestation d’intérêt AMI CMA

L’appel à manifestation d’intérêt « Compétences et métiers d’avenir » (AMI CMA) s’inscrit dans le cadre des objectifs et leviers de France 2030 ¹. Il vise à répondre aux besoins des entreprises et des institutions publiques en matière de formation, d’ingénierie de formation, initiale et continue, et d’attractivité des formations, pour permettre l’acquisition des compétences nécessaires aux métiers d’avenir de France 2030.

- Le volet « Formations » est ouvert pour l’objectif 5 « Produire le premier Avion Bas Carbone » depuis juin 2023. Il permet notamment de déposer des projets de nouvelles formations sur les métiers en tension en fonction des besoins identifiés sur les territoires ;
- L’AMI CMA CO2i (porté par l’OPCO2i) vise, via une expérimentation, à définir les voies et les moyens adaptés pour doter les entreprises industrielles des compétences indispensables à la décarbonation. Il s’agit de donner à l’ensemble des salariés une « culture décarbonation » et de doter certains des compétences d’expertise exigées. C’est un projet interindustriel d’ingénierie de formation en lien avec la décarbonation et formation des salariés. A destination des TPE – PME, il se déroulera sur 3 ans et concernera 300 entreprises appartenant aux secteurs et branches les plus émettrices de CO2, soit 20 000 salariés dont les compétences sont à développer.

Le groupe de travail « Métiers et compétences de la filière » assurera une veille nationale sur les projets lauréats, en lien avec la DGEFP et la DGE.

Indicateurs

L’ensemble de ces projets sera piloté par le GT Métiers et Compétences du CSF, composé des représentants de la DGEFP, du GIFAS, de l’ARF, des organisations syndicales, de Pôle Emploi et de l’UIMM.

Des indicateurs seront mis en place afin d’assurer le suivi des actions, et portés à la connaissance du GT lors de ses réunions semestrielles, parmi lesquels :

- Convention pôle emploi : nombre d’offres d’emploi au niveau national et régional, métiers les plus recherchés, les plus en tension, nombre de périodes d’immersions des demandeurs d’emploi, de recrutements par MRS, nombre de participants aux salons nationaux en ligne organisés par pôle emploi avec le GIFAS ;

¹ <https://anr.fr/fileadmin/aap/2023/france2030-ami-cma-texte-appel-31052023.pdf>

Comité stratégique de la filière aéronautique

- Actions attractivité : nombre et répartition du réseau des ambassadeurs métiers, mesures d'activités des ambassadeurs, nombre de contacts générés, taux de satisfaction, nombre de visiteurs et de participants aux événements *l'Aéro Recrute* et *Avion des métiers* en régions ;
- Evolution de l'emploi, de l'alternance : indicateurs AcoSS effectifs trimestriels filière, offres d'emploi publiées Observatoire Randstad/GIFAS, effectifs alternance de la filière issus de OPCO 2I, et recrutements issus de l'enquête annuelle GIFAS, etc.

LE CORAC

Perspectives sur la période 2024-2027

Création et missions du CORAC

Depuis 2008, l'action conjointe des acteurs du transport aérien et des acteurs étatiques, au cœur de la démarche du CORAC, a permis de créer une véritable dynamique de filière pour la compétitivité future de notre secteur. Le CORAC permet de développer la stratégie de préparation de l'avenir de la filière française, en contribuant à la fois à la performance économique des acteurs de l'industrie aéronautique, et à la performance environnementale, à travers la coordination des efforts de recherche de la filière pour réduire les émissions polluantes (CO₂, NO_x, particules, bruit, ...) des prochaines générations d'aéronefs.

Cette dynamique a permis l'élaboration d'une feuille de route pour la R&T aéronautique partagée au niveau national, dont la mise en œuvre s'est notamment traduite par la mise en place d'un ambitieux programme de 8 démonstrateurs. Ces démonstrateurs ont contribué de façon décisive à la réduction de 15 à 20% de la consommation aujourd'hui atteinte entre deux générations consécutives d'aéronefs, grâce à des réductions de masse, à l'amélioration des systèmes propulsifs ou des systèmes avionique et de gestion d'énergie plus performants. Les deux dernières plateformes ont été conçues pour produire et opérer les futurs aéronefs : la première (SEFA) est centrée sur la conception d'une nouvelle génération de cockpits « intelligents » et ergonomiques ; la seconde (Usine Aéronautique du Futur) propose la mise en œuvre d'un ensemble de processus industriels innovants (robotisation, fabrication additive, outils de simulation dédiés, etc.).

Ces projets ont associé aux grands groupes plus de 350 PME et ETI partenaires et sous-traitants. Le socle technologique ainsi constitué a contribué de façon très significative à des programmes assurant le leadership de la filière : moteur LEAP, A320 NEO et A350-1000.

Situé au carrefour de dispositifs multiples, le CORAC est le garant de la cohérence interne d'une feuille de route nationale ainsi que de la complémentarité avec les programmes européens.

Bilan du CORAC sur la période 2020-2023

Entre 2020 et fin septembre 2023, 295 projets, déployés sur 440 sites industriels ou académiques différents, ont été soutenus par la Direction générale de l'Aviation civile. Dans le cadre du Plan de relance (2020-2022), pour un total de 1 556M€ : 227 projets déployés sur 401 sites industriels ou académiques. Puis dans le cadre du Plan France 2030 (depuis juillet 2022), pour un total de 526M€ : 68 projets déployés sur 145 sites industriels ou académiques. Ces projets partenariaux sont majoritairement portés par les avionneurs, motoristes et systémiers, mais associent l'ensemble de la filière : de grands équipementiers mais également les ETI et PME du secteur concernées par les ruptures technologiques envisagées, ainsi que des laboratoires publics.

Pour ce faire, afin de simplifier l'accès aux soutiens du plan de relance et à l'organisation des projets du CORAC, la DGAC et la DGE ont mis en place avec le GIFAS un point d'entrée unique (corac-pme@gifas.fr). Conformément aux engagements pris en CORAC ministériel de mars 2022, le bilan de la sous-traitance sur la période (janvier 2021-mai 2022) vers les PME, les ETI et les laboratoires a été réalisé.

Plus de 220 ETI, PME, labos ont été mobilisées entre 2018-2019 et 2020-2022. Cela représente 190 M€ versés (dont 10% pour les labos), pour près de 4 300 actes d'achats. Ainsi ceci représente 35% des

paiements versés aux intégrateurs sur cette même période. Sur les 266 entités bénéficiaires du dispositif CORAC, 222 sont des ETI, PME et laboratoires publics. Sur les 256 projets conventionnés, 90 sont portés par un équipementier, une PME ou une ETI. Dans la démarche au plus près des acteurs PME-ETI, 23 projets « bottom-up » CORAC-PME associant 64 partenaires ont pu émerger. Ainsi, entre 2020 et 2022, ce sont 348 sites industriels qui ont bénéficié du soutien CORAC, ce qui démontre le maillage territorial très fort du dispositif. Une cartographie tant technologique que géographique a été réalisée en juin 2023 pour montrer la part importante que le dispositif CORAC-PME a pris dans la démarche.

Dans le même temps, les acteurs du CORAC ont participé activement en 2022 et début 2023 à la réalisation de la feuille de route nationale de décarbonation du transport aérien, dans le cadre de l'Article 301 de la loi « Climat et Résilience ». Son élaboration a été co-pilotée par la DGAC et le GIFAS, en lien avec les services de l'Etat, et a mobilisé **l'ensemble de la chaîne de la valeur dont les énergéticiens**.

Le secteur du transport aérien a été le **premier secteur à remettre officiellement au gouvernement le 14 février 2023 sa feuille de route. A cette occasion, au nom de l'ensemble de la filière et en présence des Ministres des Transports, de l'Industrie et de la Transition énergétique, le GIFAS a présenté la synthèse des travaux. Le rapport de la filière** a été rendu public en avril 2023. L'objectif poursuivi a été de parvenir à un **consensus de l'ensemble des acteurs économiques du secteur de l'aérien** sur la dynamique de **réduction des émissions de CO₂ à moyen (2030) et long (2050) terme**, en mettant en lumière les actions concrètes à mettre en œuvre et en identifiant les conditions de succès et les besoins de soutiens publics. Sur chaque périmètre géographique considéré (vols domestiques incluant l'Outre-mer ; vols au départ de la France à l'international), la filière a présenté, à l'aide d'un modèle développé par l'Onera, **deux scénarios, « Action » et « Accélération »**, représentant des niveaux d'investissement et d'ambition croissants. Ces travaux visent à **contribuer à l'atteinte des objectifs de la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC)**. Cette feuille de route de décarbonation ainsi que celles émanant des différentes filières viendront nourrir les décisions et orientations qui seront prises dans le cadre de la planification écologique du gouvernement. Pour mémoire, **les objectifs de décarbonation du secteur aérien** seront atteints par le **renouvellement des flottes avec des avions ultra-sobres en carburant, l'optimisation des opérations aériennes au sol et en vol, l'incorporation massive de carburants d'aviation durables et le développement des technologies hydrogène. Au niveau mondial, l'ambition est d'atteindre la neutralité carbone en 2050**, conformément à l'engagement LTAG (*Long Term Aspirational Goal*) pris en octobre 2022 par l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI).

Programme de travail du CORAC sur la période 2024-2027

Le calendrier 2022 et 2023 du CORAC a été cadencé par les efforts à construire et défendre une demande de soutien pluriannuelle avec l'horizon des arbitrages budgétaires et annonces associées dans le cadre du Salon du Bourget 2023.

Dans un contexte de sortie de crise COVID et de compétition internationale exacerbée, la période 2024–2028, cruciale pour la filière aéronautique française, vise à la montée en maturité sur les phases de démonstration afin de préparer les conditions de lancement de nouveaux programmes. Dans ce cadre, la continuité des soutiens, est primordiale : il s'agit d'éviter l'effet dit « falaise », exposant tous les ans les acteurs industriels à une non-reconduction du soutien public au dispositif CORAC, qui, par définition, se conçoit dans l'horizon pluriannuel de la montée en maturité.

Lors du 19^{ème} CORAC ministériel le 9 décembre 2022 qui a permis de revenir sur les travaux réalisés dans le cadre du plan de relance puis des premières phases de France 2030, rendez-vous a été pris au printemps 2023 pour la remise d'une note de conviction visant à remettre en perspective les travaux réalisés depuis 2020 et à présenter la stratégie pour tenir les cibles de décarbonation sur la suite de la décennie.

C'est ce qui a été fait avec la remise le 30 mars 2023, lors d'un CORAC ministériel restreint, de la note de conviction précisant le « masterplan » du CORAC et explicitant l'ensemble des tenants et

aboutissants du plan de soutien pluriannuel demandé. Ainsi, ce document explicite que « *la filière demande à l'Etat un soutien en R&T de 465 M€ en 2024, intégrant le reliquat France 2030 à hauteur de 65 M€, et ensuite un soutien pluri-annuel de 450 M€/an pour la R&T jusqu'en 2029. Cette demande, post-France 2030, correspond à des projets co-financés à 50% Etat-Industrie. Une priorisation sera opérée sur les projets les plus structurants impliquant le plus largement les acteurs de la filière dans des partenariats.* »

C'est sur cette base documentée, et ce document dit « de référence » que la séquence politique s'est déroulée jusqu'au rendez-vous clé du Salon du Bourget 2023. A cette occasion, le président de la République a annoncé, le vendredi 16 juin 2023, sur le site Safran de Villaroche, que « **le Gouvernement va s'engager sur la période 2024 jusqu'à 2030 à tripler notre effort, et monter à 300 millions d'euros par an, chaque année** »².

Un travail important et déterminant a donc été fait sur cette base au sein du Comité de Feuilles de Route (CoFdr), et du Comité Stratégique (CoStrat) pour réajuster le « masterplan » dans l'enveloppe des **300 M€/an**. La priorité est donnée à la préparation des conditions technologiques de lancement d'un **programme SMR ultrafrugal**, avec deux points de vigilance :

- Les conditions de lancement d'un programme ne se réduisent pas aux seules conditions technologiques ; le CORAC ne saurait ainsi s'engager sur le fait de réunir toutes les conditions nécessaires à une telle décision de lancement de programme ;
- La nécessité de maintenir la **cohésion de la filière** et la cohérence trans-segments de l'aéronautique française (hélicoptères, aviation générale, aviation d'affaires, drones).

Il est à noter que le pilotage stratégique CORAC restera dans l'esprit du masterplan, ce qui permettra d'inclure dans la progression vers les objectifs la contribution de Clean Aviation et celle des travaux intégralement autofinancés.

Une dimension particulière du travail réalisé à partir de juin 2023 et qui va se prolonger vise à identifier les conditions de préparation de la filière au lancement de programme, avec comme objectif de continuer à renforcer tant qualitativement que quantitativement le ruissellement du soutien aux acteurs de la supply chain.

De plus, l'action a été prise de définir une gamme d'indicateurs, visant à rendre compte de l'avancement de la montée en maturité des briques technologiques à travers la préparation des démonstrateurs, et de l'avancement budgétaire notamment du ruissellement quantitatif et qualitatif du soutien au sein de la filière.

² <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2023/06/16/souverainete-industrialisation-et-decarbonation-visite-du-president-sur-le-site-de-safran-aircraft-engines>

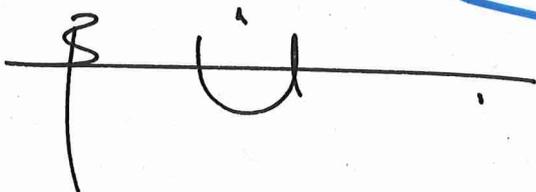
Impact des travaux du CORAC

Sur la base des travaux en cours, une gamme d'indicateurs sera mise en place, dans le but de rendre compte de l'avancement de la montée en maturité des briques technologiques à travers la préparation des démonstrateurs, et de l'avancement budgétaire notamment du ruissellement quantitatif et qualitatif du soutien au sein de la filière.

De plus la cartographie tant technologique que géographique des bénéficiaires sera établie afin de souligner la dimension territoriale/régionale du ruissellement du soutien aux acteurs de la filière

Signatures pour l'État

Le ministre de l'Économie, des
Finances et de la Souveraineté
industrielle et numérique
Bruno Le Maire

A black ink signature consisting of a large 'B' followed by a 'U' and a horizontal line.

Le ministre délégué chargé
des Transports
Clément Beaune

A blue ink signature that reads 'Beaune' in a cursive script.

Le ministre délégué chargé
de l'Industrie
Roland Lescure

A blue ink signature with a large, stylized 'R' and 'L'.

Pour Régions de France
La Présidente de la Région Occitanie
Carole DELGA

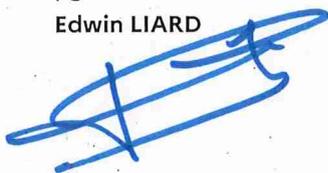
A blue ink signature with multiple overlapping loops.

Pour la filière aéronautique
Le Président du GIFAS
Président du Comité stratégique de filière
Guillaume FAURY

A blue ink signature with a large 'G' and 'F'.

En présence de

FO
Edwin LIARD

A blue ink signature with a large 'E' and 'L'.

CGT
Michel MOLESIN

CFDT
Franck UHLIG

A blue ink signature with a large 'F' and 'U'.

CFE-CGC
Françoise VALLIN

A blue ink signature with a large 'F' and 'V'.

